

NUMERO D'ORDRE	SUBSTANCE	CONCENTRATION maximale autorisée	LIMITATIONS et exigences	CONDITIONS D'EMPLOI et avertissements à reprendre obligatoirement sur l'étiquetage
a	b	c	d	e
58	Ethyl Lauroyl Arginate HCl (INCI) ^(*) Na-dodécanoyl-L-arginate d'éthyle, hydrochloré N° CAS 60372-77-2 N° CE 434-630-6	0,4 %	Ne pas utiliser dans les produits pour les lèvres, les produits buccodentaires et les sprays.	

^(*) Pour des utilisations autres que comme agent conservateur, voir au numéro d'ordre 207 de l'arrêté ministériel n° 2003-126 du 12 février 2003 fixant la liste des substances qui ne peuvent être utilisées dans les produits cosmétiques en dehors des restrictions et conditions fixées par cette liste, modifié.